

**Proposition du Conseil administratif du 2 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 649 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud (Voirie – Ville propre, Service logistique et manifestations, Service du génie civil).**

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

**Préambule**

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques du site François-Dussaud s'effectuent par tranches prévues au plan financier d'investissement, conformément à la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, cela sur la base d'une demande de crédit extraordinaire. La précédente demande remonte au 23 mai 2007.

Ces équipements vieillissent et engendrent des frais d'entretien et de réparations importants. Certains de ces véhicules ne répondent plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Leur mise en conformité exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de leur valeur résiduelle. Dès lors, leur remplacement se justifie, permettant ainsi de suivre les dispositions légales et d'acquérir des véhicules adaptés, plus performants, permettant ainsi de rationaliser les activités tout en ménageant l'environnement.

Il convient de rappeler que le Conseil administratif a, en juillet 2009, approuvé un rapport intermédiaire de la Commission de gestion des véhicules (Cogeve) relatif à l'assainissement de l'ensemble du parc des véhicules de la Ville de Genève. Ce rapport prévoit notamment une attribution supplémentaire de 5 millions de francs par an pendant cinq ans. La première demande de crédits complémentaires visant à assainir le parc de véhicules sera déposée en 2010. La Cogeve a considéré qu'il était indispensable de déposer sans attendre la présente demande concernant les véhicules du site François-Dussaud pour répondre aux besoins d'exploitation des services concernés.

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin du site François-Dussaud résulte d'une collaboration entre le Service logistique et manifestations (service gestionnaire) et les services utilisateurs bénéficiaires en veillant à adopter la solution technologique disponible sur le marché qui permet de respecter la Déclaration de Florence au plus près, tout en préservant la qualité des prestations.

L'amortissement technique servant de référence à ces acquisitions est le suivant:

- |   |         |
|---|---------|
| – véhicules légers jusqu'à 3,5 tonnes           | 10 ans; |
| – véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes        | 12 ans; |
| – engins spécifiques de nettoyage et de travaux | 10 ans; |
| – remorques                                     | 15 ans. |

### **Choix des véhicules et engins**

La présente demande porte sur 24 objets répartis entre les services de la manière suivante: neuf pour le Service logistique et manifestations, huit pour Voirie – Ville propre et sept pour le Service du génie civil. Dans 19 cas, il s'agit de renouvellement d'équipements existants. Les cinq acquisitions sont justifiées par la nécessité d'assurer les prestations des services (matériel de fête, ateliers généraux, aménagement et entretien de l'espace public, etc.). Chacun de ces véhicules ou engins fera l'objet d'une fiche signalétique à l'attention de la commission municipale qui examinera cette proposition de crédit.

Le tableau joint en annexe récapitule le détail de ces demandes.

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure unifiée, définissant a priori les qualités requises pour l'accomplissement de la prestation en regard d'un choix de critères, conformément à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures et services. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

La procédure d'appel d'offres pour l'achat de véhicules et engins spécifiques dans le cadre des marchés publics, approuvée par le Conseil administratif le 10 octobre 2007, sert de référence.

### **Rappel des critères de choix**

#### *L'adéquation au cahier des charges technique*

Il s'agit de mentionner les caractéristiques techniques couvrant l'ensemble des spécificités d'utilisation, afin d'assurer la qualité des prestations. Cette dernière requiert une grande fiabilité, les véhicules et engins étant soumis à de fortes sollicitations. Les aspects liés à la sécurité, qui visent à assurer l'intégrité physique des collaborateurs-trices et des citoyen-ne-s, entrent également dans cette catégorie de critères.

### *La préservation de l'environnement*

La préservation de l'environnement doit être comprise au sens large. Par exemple, la qualité de vie des habitants, dans la mesure où elle peut être évaluée, est prise en compte dans le choix des véhicules. En milieu urbain, une des causes majeures de désagrément est le bruit. Il est la source d'effets physiologiques (maux de tête, altération de la qualité du sommeil), psychologiques (stress, nervosité), mais également sociaux (agressivité, difficulté de communication) et économiques (coûts de la santé, baisse de la productivité). La fréquence et l'intensité augmentant de manière générale avec l'augmentation du niveau sonore.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et des objectifs que s'est fixés le Conseil administratif en ratifiant la Déclaration de Florence, les performances environnementales des véhicules sont des critères de choix importants. A cette fin, les cahiers des charges techniques présentés aux fournisseurs potentiels tendront, dans la mesure du possible, à les inciter à proposer des modèles de véhicules et d'engins équipés de motorisation alternative d'un niveau de pollution nulle ou presque nulle.

De plus, pour assurer un suivi et une constante amélioration de son parc de véhicules et machines, la Ville de Genève s'est munie d'un outil d'évaluation environnementale novateur, mesurant les impacts des véhicules et engins spécifiques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cet outil est utilisé pour chaque nouvelle acquisition.

### *Le service après-vente*

Dans la mesure du possible, le fournisseur dispose des infrastructures capables d'assurer un service ad hoc (collaborateurs-trices compétent-e-s, atelier de réparations adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Cela étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut.

### *La formation*

Lors d'une décision d'achat, la formation du personnel est incluse.

Il s'agit de la formation à la conduite, la formation à l'entretien et à la maintenance des engins, la formation des mécaniciens à la réparation des engins.

La bonne utilisation des véhicules passe par une formation adéquate, tant des utilisateurs que du personnel technique chargé de l'entretien.

Une utilisation adaptée des véhicules et engins est un gage de durabilité pour les véhicules et engins, mais également de sécurité pour les collaborateurs-trices.

### *Les prix*

Le critère du prix entre naturellement en compte dans le processus de choix. C'est le soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus favorable, au vu également des critères précédents, qui emporte le marché.

### **Référence au 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 24 véhicules ou engins remplaçant ceux qui ne correspondent plus aux critères précités. Elle est inscrite sous la rubrique 082.015.10 du 5<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 2 650 000 francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation**

L'acquisition de ces véhicules n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Arrêté I (véhicules légers et engins spécifiques):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, sera de 374 260 francs.

Arrêté II (véhicules lourds):

- La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 109 610 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce projet est le Service logistique et manifestations.

Les services bénéficiaires des véhicules sont:

- le Service logistique et manifestations: 510 000 francs (9 véhicules);
- Voirie – Ville propre: 1 365 000 francs (8 véhicules);
- le Service du génie civil: 774 000 francs (7 véhicules).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

### PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 714 000 francs destiné au renouvellement de 21 véhicules légers et engins spécifiques du site François-Dussaud.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 714 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

### PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 935 000 francs destiné au renouvellement de trois véhicules lourds du site François-Dussaud.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 935 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

RECENSEMENT LOM-VVP-GCI (PR François-Dussaud)

Centre de coût	Service	Acquisition Renouvellement	Véhicule à remplacer	Type de véhicule	No plaques	Année	Quantité	Véhicule proposé	Prix unitaire	Montant total	Type
230200	LOM	Renouvellement	Ford Courier	Voiture de livraison	GE 565561	1995	1	Voiture de livraison	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Elévateur Amann	Elévateur électrique	sans	1986	1	Elévateur électrique	70'000	70'000	C
230200	LOM	Renouvellement	Elévateur Clark	Elévateur à fourches	GE 896	1979	1	Elévateur à fourches	70'000	70'000	C
230200	LOM	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 134527	1989	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Opel Combo	Voiture de livraison	GE 247773	1989	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	Toyota Lite-Ace	Fourgon	GE 4481	1986	1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230200	LOM	Renouvellement	VW LT	Camionnette double-cabine	GE 95294	1986	1	Camionnette double-cabine	85'000	85'000	A
230200	LOM	Acquisition					1	Fourgon 5-6 m3	40'000	40'000	A
230201	LOM	Acquisition					1	Camionnette bâchée rid. élevé.	85'000	85'000	A
				<b>TOTAL LOM</b>			<b>9</b>			<b>510'000</b>	
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Fourgon corbeilles à déchets	GE 92573	1991	1	Fourgon corbeilles à déchets	120'000	120'000	A
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Fourgon corbeilles à déchets	GE 335 917	1993	1	Fourgon corbeilles à déchets	120'000	120'000	A
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 580	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 586	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 633	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Boschung	Balayeuse	GE 634	2000	1	Balayeuse	180'000	180'000	C
230500	VVP	Renouvellement	Mercedes	Poids lourd	GE 91415	1987	1	Camion ramassage ordures	350'000	350'000	B
230500	VVP	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 91049	1990	1	Véh. Électrique "Goupi"	55'000	55'000	A
				<b>TOTAL VVP</b>			<b>8</b>			<b>1'365'000</b>	
260200	GCI	Renouvellement	Saurer 5D	Camion grue/basculant	GE 5196	1975	1	Camion grue/basculant	315'000	315'000	B
260200	GCI	Renouvellement	Mercedes 4x4	Camion basculant	GE 4120	1985	1	Camion basculant	270'000	270'000	B
260200	GCI	Renouvellement	Iveco Daily	Camionnette à pont	GE 8031	1985	1	Camionnette dble cab	41'000	41'000	A
260200	GCI	Renouvellement	Fiat Panda	Voiture de livraison	GE 45351	1989	1	Voiture de livraison	25'000	25'000	A
260200	GCI	Acquisition					1	Machine d'entretien tracage	43'000	43'000	C
260200	GCI	Acquisition					1	Rouleau compresseur	30'000	30'000	C
260200	GCI	Acquisition					1	Camionnette de transport	50'000	50'000	A
				<b>TOTAL GCI</b>			<b>7</b>			<b>774'000</b>	
				<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>24</b>			<b>2'649'000</b>	

RECENSEMENT LOM-VVP-GCI (PR François-Dussaud)

Véhicules légers	781'000
Véhicules lourds	935'000
Engins spécifiques	933'000
Total	2'649'000

A=	Véhicule léger	13
B=	Véhicule lourd	3
C=	Engin spécifique	8

Service	
LOM	510'000
VVP	1'365'000
GCI	774'000
Total	2'649'000